

De-ci, de-là...

Autor(en): **J.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 111

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

a plus d'une année par le Grand Conseil, voit encore son application retardée. Ce n'est certes point la faute de la Commission chargée de préparer cette application, mais bien, et le Conseil d'Etat lui-même le déclare formellement, celle du corps médical, qui fait preuve d'une évidente mauvaise volonté. Nous reconnaissons fort bien que la loi, en l'obligeant à soigner au tarif réduit des caisses d'assurance tous les enfants fréquentant les écoles du canton, lui demandait un sacrifice, mais nous ne comprenons pas que l'intérêt général de la santé publique n'ait pas primé ce souci égoïste de la bourse particulière d'un chacun. Il avait été question, croyons-nous savoir, d'un accommodement: le tarif réduit n'aurait été applicable qu'aux enfants des écoles enfantines et primaires publiques, et toute la clientèle suffisamment vaste encore des écoles privées, et des écoles secondaires aurait été laissée au tarif supérieur. Il faut croire que cet accommodement n'a pas abouti. Nous le déplorons, et pour notre jeune population scolaire et pour le corps médical, dont l'attitude en cette occasion désappointe beaucoup de ses amis.

* * *

Faut-il parler de Clara Zetkin au Congrès de Tour? Car, quoi qu'on puisse penser de la décision prise dans la jolie cité tourangelle, qui a coupé en deux le parti socialiste français comme l'avait été au Congrès de Berne, deux semaines plus tôt, le parti socialiste suisse, il est frappant de relever que c'est une femme qui a apporté le message du communisme et qui somme toute, et de l'avis même de professionnels de ces Congrès, a emporté de haute main la décision suprême. Une de fois plus, l'évolution des faits contredit l'argumentation antifémiste de l'incapacité politique de la femme... Il est vrai que Clara Zetkin n'est pas une femme ordinaire, et que sa vie de militante socialiste extrémiste n'est pas de celle à laquelle se vouent ou se complaisent l'immense majorité des femmes!

C'est sans doute ce qu'ont pensé les Glaronnais qui, sans se laisser épouvanter comme tant de leurs confédérés par la confusion du bolchévisme et du féminisme, ont décidé de soumettre à la prochaine Landsgemeinde de leur canton une initiative concernant le suffrage des femmes. Bravo! Voilà la brèche commencée dans ces régions, impénétrables jusqu'à présent d'entre Grisons et Suisse centrale. L'idée marche...

E. GD.

AUX SOUSCRIPTEURS DU RAPPORT DU CONGRÈS DE GENÈVE. — Plusieurs demandes nous étant parvenues de souscripteurs qui craignaient qu'on les eût oubliés dans la répartition des rapports du Congrès, nous informons nos lecteurs que des grèves d'imprimeurs en Angleterre ont si considérablement retardé la parution de ce rapport que les premiers volumes sortent maintenant seulement de presse, et que notre Comité Central suisse lui-même n'a pas encore reçu les exemplaires auxquels il a droit. Les souscripteurs suisses peuvent être certains que, sitôt ces volumes reçus, nous ferons diligence pour les leur faire parvenir le plus vite possible contre remboursement.

De-ci, De-là...

Une œuvre très intéressante s'est créée dernièrement en Suisse. Il s'agit de la *Bibliothèque pour tous*.

Sans méconnaître l'utilité et la nécessité des institutions déjà existantes, la *Bibliothèque pour tous*, grâce à une organisation spéciale, pourra procurer des livres à toutes les régions de notre pays. Les ouvrages spéciaux et techniques seront réunis dans un dépôt central à Berne. Les ouvrages généraux d'instruction, et de récréation seront par contre répartis dans un certain nombre de villes d'où rayonnent des bibliothèques ambulantes, c'est-à-dire des caisses contenant un choix d'ouvrages assortis, prêtés pour une certaine durée, et qui,

grâce à des échanges périodiques, apporteront, même dans les plus petites localités, des lectures variées, constamment renouvelées. La *Bibliothèque pour tous* possède déjà un fonds que le Département Militaire lui a cédé: les collections de la *Bibliothèque du Soldat*. Mais une telle entreprise, même en se contentant d'un début modeste, exige de grosses dépenses: fr. 360.000 pour frais d'installation, et environ 100.000 pour les dépenses annuelles.

La *Bibliothèque pour tous* compte sur l'appui financier de la Confédération et des cantons, mais elle les sait déjà lourdement chargés, aussi fait-elle un pressant appel à tous et organise-t-elle une souscription afin de pouvoir commencer son activité en 1921. En voyant la longue liste de personnes qui dans tous nos cantons ont donné leur adhésion au projet de la *Bibliothèque pour tous*, on se rend compte que cette institution est très approuvée. Une seule chose frappe: c'est le très petit nombre de femmes qui y figure. A-t-on pensé que cela ne pouvait les intéresser? Prouvons donc le contraire!

J. P.

* * *

Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lecteurs la distinction dont viennent d'être l'objet deux de nos plus vaillantes féministes de France, toutes deux bien connues en Suisse: Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire du Conseil national des Femmes françaises, et Mme C.-L. Brunschvicg, secrétaire générale de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, viennent toutes deux d'être décorées de la Légion d'honneur.

Ce n'est évidemment pas encore pour leur activité de féministes que cette distinction a été accordée à nos amies! Le temps n'est pas encore venu où les gouvernements reconnaîtront ainsi officiellement les services rendus à la cause de l'émancipation de la femme! Mais en attendant ce moment, et comme nous l'écrivait Mme Brunschvicg, notre mouvement ne peut que bénéficier de ce témoignage de reconnaissance pour leur activité sociale dans le domaine national et international remis à des femmes dont toute la vie a été consacrée à notre cause.

* * *

Par l'intermédiaire de notre journal, la Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme (Genève) cherche le concours de femmes ou de jeunes filles de bonne volonté pour seconder son activité dans les domaines suivants: aides pour écoles du jeudi, aides pour la distribution et l'entretien de livres de la bibliothèque populaire, collaboratrice à la rédaction du *Bulletin mensuel*, aides pour la correction des concours antialcooliques qui ont lieu toutes les années dans les écoles primaires, etc., etc.

Nous savons que ce n'est pas précisément parmi nos lectrices qu'il faut chercher des femmes ayant beaucoup de temps libre! mais nous espérons cependant qu'il s'en trouvera quelques-unes que l'une ou l'autre de ces tâches variées intéressera, et qui seront heureuses de prêter leur concours à une œuvre sociale au premier chef telle que la lutte contre l'alcoolisme ainsi comprise. Pour tous renseignements, s'adresser directement à M^{lle} I. Patru, 11, avenue Marc-Monnier, Genève.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire du mois de décembre 1920 a liquidé les travaux statutaires de fin d'année. Il a fallu fournir leurs nouveaux chefs aux institutions fédérales, boucler les comptes de ce vaste ménage et dresser le budget pour la nouvelle année.

Le Conseil national a commencé par désigner comme président M. Garbani, qui a immédiatement ouvert la séance par un vigoureux discours en italien (avis à toutes celles qui semblaient douter lors de l'assemblée de l'Alliance à St. Gall de l'existence de notre troisième langue nationale!) et affirmé la fidélité et l'amour de ce canton transalpin pour sa patrie suisse. Si la minorité linguistique a donné le président au Conseil, c'est la minorité politique qui fournira celui de demain. M. Gustave Müller, socialiste bien connu de Berne, est en effet nommé vice-président. M. Baumann de Hérissau avance à la présidence.